

**Compte rendu du
Conseil d'administration du 27 Mars 2018**

Présent·e·s :

Mme Agnès BERTRAND
Mme Carine PETIT
M. François TRINTZIUS
Mme ERDMANN-DULAC
M. Paul ROUSSIER
M. Jean-Jacques RENARD
Mme Cécile ROUMANET
M. Emile PEREZ
Mme Fatiha BELLANGER
M. Renaud CARPY
Mme Sarah THEVENON

Représenté·e·s :

Mme Marie-Françoise CHAUMONT (pouvoir à Mme Fatiha BELLANGER)
M. Cédric GRUNENWALD (pouvoir à Mme BERTRAND)
Mme Céline FLAMENT (pouvoir à Mme Sarah THEVENON)
M. Cyril MOURIN (pouvoir à Mme PETIT)
M. Florentin LETISSIER (pouvoir à M. PEREZ)
Mme Olivia POLSKI (pouvoir à M. TRINTZIUS)
Mme Audrey SAN LUCAS (pouvoir à M. CARPY)
Mme Catherine CHEVALIER (pouvoir à M. Paul ROUSSIER)

Excusé·e·s

M. Patrick VIRY
Mme Catherine CHEVALLIER
Mme Nicole TAGGER
Mme Valérie MAUPAS
Mme Anne-Christine LANG
Mme Marielle de SARNEZ
Mme BERGE
M. TROMEUR
M. Bruno MARTIN

Invitée : Mme Peggy DAPVRIL, directrice des ressources humaines

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu synthétique du Conseil d'Administration du 8 Février 2018,
2. Liste des conventions ou contrats signés, et des marchés conclus depuis le 8 Février 2018,
3. Affectation des résultats de l'exercice 2017,
4. Adoption du budget primitif 2018,
5. Délibération relative à la dépréciation des comptes des redevables,
6. Délibération relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire (RIFSEEP) dans la filière administrative,
7. Délibération relative au versement de subventions aux écoles sur projets spécifiques, Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h45

Mme Bertrand propose une modification dans l'ordre de présentation des délibérations afin de permettre une présentation en début de séance de la question proposée par les représentants des sociétaires relative à la modification des statuts et de la délibération relative au RIFSEEP par Mme DAPVRIL.

1. Validation du compte rendu du CA du 8 Février 2018

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Liste des conventions, marchés ou contrats signés depuis le 8 février 2018

Il est annoncé la signature d'une convention avec la CAF pour un accès au dispositif CDAP qui a remplacé CAFPRO. L'accès à la base de la CAF permet d'améliorer le parcours usager lors du calcul de la tarification.

M. ROUSSIER interroge sur la fiabilité des données de la CAF. Il lui est indiqué que ces données sont actualisées.

3. Questions Diverses : Révision des statuts

Mme THEVENON présente la demande de la part d'administrateurs du 2^e collègue (représentant des sociétaires – Parents d'élèves : Sarah THEVENON, Céline FLAMENT, Jean-Jacques RENARD, Renaud CARPY) d'une réunion de la commission des statuts dans la 1^{ere} quinzaine d'avril afin de revoir les statuts et de voter des modifications au conseil d'administration du mois de juin.

La demande est de simplifier les modalités d'adhésion à la caisse des écoles du 14^{eme} ainsi que les modalités de candidature et de désignation pour la participation au conseil d'administration de la Caisse des Écoles du 14^{eme}. Cette discussion avait été initiée avec Mme Sophie Taillé-Polian mais cela n'a pas pu se faire sur la fin de l'année 2017 en raison de son départ de la Caisse des Écoles. L'objectif est de rendre plus lisible et facile l'engagement pour les parents d'élèves au sein du CA.

Il est par ailleurs demandé qu'il soit possible d'adhérer sur un cycle.

M. TRINTZIUS rappelle qu'il y a déjà eu un nettoyage des statuts, il y a quelques années et soutient cet objectif de simplification.

Mme THEVENON rappelle la longue tradition d'ouverture du Conseil d'administration de la Caisse des Écoles.

Mme BERTRAND propose une réunion ouverte de la commission des statuts le 9 avril 2018 avec l'envoi préalable des statuts sous format électronique modifiable aux membres.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition et convoque une commission des statuts afin de pouvoir délibérer des projets de modifications lors du prochain CA.

4. Délibération relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire (RIFSEEP) dans la filière administrative

Parole est donnée à Mme DAPVRIL, directrice des ressources humaines, qui présente le dispositif en précisant le caractère obligatoire de sa mise en œuvre. Le régime indemnitaire est composé de deux primes : une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement et d'un complément indemnitaire annuel (CIA), facultatif. Celles-ci sont cumulatives mais diffèrent dans leur objet comme dans leurs modalités de versement.

Il est rappelé que le RIFSEEP a vocation à s'appliquer à tous les agents publics. Les 20 Caisses des Écoles de Paris ont souhaité mettre en œuvre ce nouveau régime indemnitaire en même temps pour la filière administrative en 2018 et pour les autres filières au 1er janvier 2019.

Mme BERTRAND rappelle que le CTP a approuvé à l'unanimité cette réforme et souligne la qualité du travail de la DRH. M. TRINTZIUS remercie aussi pour le document

Mme DAPVRIL précise que les filières médico-sociales et techniques seront concernées à compter du 1^{er} janvier 2019 et présente les difficultés liées à la filière technique majoritairement présente dans les Caisses des Écoles.

M. ROUSSIER interroge sur les régimes indemnitaires existants et leur poursuite.

Mme DAPVRIL précise que le RIFSEEP n'aura pas d'incidence directe sur le montant des primes perçues par chaque agent. Il n'y aura donc pas de perte de rémunération pour les agents, et pas d'augmentations budgétaires pour les employeurs, excepté dans le cas où serait mis en place un complément indemnitaire annuel pour les agents ne bénéficiant pas jusqu'à présent de compléments indemnitaires liés aux résultats.

Mme PETIT remercie pour le travail et la clarté des explications.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5. Affectation des résultats de l'exercice 2017

Mme BERTRAND présente la délibération relative à l'affectation des résultats 2017 en fonctionnement et en investissement. L'année 2017 se termine par un résultat négatif en section de fonctionnement de -317 475,80 € légèrement supérieur aux prévisions adoptées au BP 2017. La section d'investissement connaît un résultat négatif de -85 949,66 € en 2017 inférieur aux prévisions du BP 2017. La délibération est adoptée à l'unanimité

6. Adoption du Budget Primitif 2018

Mme PETIT rappelle que le projet de Budget Primitif est conforme au débat d'orientations budgétaires organisé lors du dernier CA et qu'il est lié à la négociation de la convention pluriannuelle

d'objectifs qui a instauré un cadre de discussion budgétaire régulier avec la DASCO. Le BP 2018 maintient donc ces objectifs.

Mme BERTRAND rappelle la qualité du dialogue budgétaire avec la DASCO et présente le budget 2018 par chapitres en signalant les efforts de gestion dans le contexte budgétaire actuel et précise qu'il a été approuvé par la commission des Finances du 19 mars.

Pour le chapitre fonctionnement, il est proposé d'engager au BP le même niveau de dépenses alimentaires que les années précédentes soit environ 2 600 000 € malgré la variation du nombre de jours d'écoles en 2018 (174) inférieur à 2017 (178). Le coût prévisionnel par assiette moyen en 2018 est de 1,91 €, ce qui est légèrement supérieur au coût réel constaté des repas servis entre janvier et décembre 2017. Outre les engagements liés à la part d'alimentation durable, le maintien de cette somme s'explique par plusieurs facteurs : l'augmentation des prix de certaines denrées (en particulier le marché Beurre Œufs Fromages), le projet d'expérimentation de la distribution de goûters en élémentaire à l'automne 2018, le choix d'intégrer plus fréquemment aux menus des produits frais (volaille LR, poisson MSC).

En dehors des dépenses alimentaires, il est prévu des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 1 230 k€ légèrement supérieures (+35k€) au réalisé 2017 (1195 K€) sur le chapitre 011 en raison de l'augmentation du nombre de séjours Arc en Ciel (+22 k€) proposés en 2018 soit 330 places, l'intégration des nouveaux contrats d'entretien et de maintenance, l'inscription de dépenses d'honoraires en 2018 liées à des contentieux (+5k€), ...

Mme BERTRAND rappelle que des moyens pour le fonctionnement de la plateforme logistique du 133 Vercingétorix sont inscrits dans ce budget, car cela induira des coûts supplémentaires de fonctionnement à compter de septembre 2018 (date d'ouverture probable).

Concernant l'évolution du chapitre 12, les frais de personnel, il est proposé une dépense de 5 090 k€ sur ce chapitre, représentant une hausse de 4,41 % par rapport au réalisé 2017. Cette hausse s'explique par le besoin de financer en 2018 les évolutions réglementaires (augmentation des différents taux de cotisations CNRACL, CSG,...), la création d'un poste de catégorie A (40 K€) votée au conseil d'administration d'octobre (en remplacement d'un poste de catégorie B), la poursuite de la campagne de « déprécarisation » pour la titularisation de 6 agents, le recrutement de deux agents de restauration contractuels supplémentaires, pour pallier à des arrêts longue maladie de deux agents titulaires, la hausse des indemnités chômage liées aux déclarations d'inaptitudes définitives.

Il est proposé de maintenir au même niveau les subventions financières aux projets pédagogiques des écoles (19 K€).

Il est présenté ensuite le chapitre des recettes de fonctionnement. Le montant des recettes des familles proposé est de 3 468 K€ compte tenu des résultats de l'année 2017 et du nombre de jours d'école en 2018. L'amélioration des conditions de paiement (introduction du prélèvement automatique), l'accompagnement des familles dans le règlement des factures de restauration ainsi que les procédures de recouvrement engagées par le Trésor Public devront permettre une meilleure perception des recettes.

La subvention de la Ville et du Département de Paris est désormais connue grâce à la mise en œuvre de la nouvelle convention aussi le montant de la subvention est de 5 014 753 €, en légère augmentation par rapport à 2017.

La subvention de la Ville de Paris prend en compte l'activité prévisionnelle de la Caisse des Écoles en 2018 dont l'ouverture de la plate-forme logistique du 133 Vercingétorix et des frais de fonctionnement associés.

La subvention relative aux séjours de vacances calculée sur le nombre de journées 2017 sera versée au cours de l'exercice 2018 et serait d'un montant de 127 752 €.

Il est ensuite présenté les principaux chapitres de la section d'investissement. Les recettes d'investissement proviennent du FCTVA (Fonds de Compensation TVA) pour un montant prévu de 76,2 K€, et des dotations aux amortissements prévues à hauteur de 337 000 €. Les dépenses d'investissement sont réparties en deux postes essentiellement : le renouvellement du matériel de restauration et les travaux d'aménagement.

Les travaux d'amélioration des bâtiments ne sont pas, normalement, à la charge de la Caisse des Écoles, mais relèvent des obligations de la Ville de Paris. Cependant, dans la continuité de ce qui a été fait les années précédentes, il est de nouveau proposé aux administrateurs de maintenir un investissement important pour réaliser des travaux permettant une mise en conformité des outils de production et une amélioration des conditions de travail des agents de restauration (rénovation de vestiaires et sanitaires en particulier). Il est rappelé qu'avait été mobilisé fortement en 2017 les excédents antérieurs afin de mener à bien les travaux d'amélioration des cuisines, celle du 130 rue d'Alésia principalement (écoles de la rue Hyppolite Maindron). En 2018, la programmation des travaux est plus modérée mais prépare des travaux plus importants qui pourraient être menés en 2019 (rénovation de la cuisine des écoles de la rue Maurice Rouvier et la prise en charge éventuelle du collège Alphonse Daudet) avec le financement de premières études de faisabilité.

Enfin, il est à noter que les discussions renforcées avec la Ville de Paris et plus particulièrement le Bureau de la restauration scolaire de la DASCO permettent la meilleure prise en considération des équipements exploités par la Caisse des Écoles dont la cuisine centrale de l'avenue Lafenestre et d'une prise en charge partielle de travaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mmes PETIT et plusieurs membres du Conseil d'administration expriment ensuite leurs remerciements aux équipes administratives de la Caisse des Écoles d'avoir permis de réaliser ce budget compte tenu des mouvements de personnel récents.

7. Délibération relative à la dépréciation des comptes des redevables

Dans le cadre d'une gestion prévisionnelle, il est proposé conformément aux recommandations de la Trésorerie des Établissements Publics Locaux et des demandes de la Ville de Paris de poursuivre l'augmentation des annulations du montant des dettes antérieures (50 k€ en 2017, 70k€ en 2018) et de maintenir des provisions (100k€ en 2017, 80k€ en 2018) afin de conserver en 2018 le même niveau d'engagement qu'en 2017 soit 150k€.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Subvention aux écoles sur projet spécifiques

Trois écoles ont demandé des subventions à la Caisse des Écoles: l'école élémentaire Pierre Larousse pour un voyage de deux jours en Normandie pour une somme de 500€ ; l'école maternelle 55 Sarrette pour la visite du château de Breteuil pour la somme de 292,40€ et l'école élémentaire du 46 Boulard pour le financement de la classe de mer au Pouliguen pour une somme de 500€.

Mme BERTRAND informe que la commission des finances a validé les trois projets et que conformément aux souhaits exprimés dernièrement, un formulaire actualisé et simplifié a été adressé début mars aux directeurs et directrices d'établissement afin d'uniformiser les demandes de subvention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.